

# FLASH INFO

## Point de situation sur l'Influenza Aviaire Hautement pathogène (IAHP)

**Issy les Moulineaux le 3 décembre 2020,**

Depuis notre dernier flash info du 25 novembre, la circulation de virus d'influenza aviaire hautement pathogène n'a cessé de s'intensifier en Europe.

Plusieurs souches circulent actuellement, mais la majorité des cas sont liés un virus de type H5N8 proche de celui qui avait circulé en France en 2016-2017. La situation est cependant bien plus préoccupante cette année, la dynamique d'infection étant très active à la fois dans l'avifaune sauvage et en élevage dans de nombreux pays européens (15 pays touchés, plus de 450 cas dans l'avifaune sauvage et une trentaine de foyers en élevage). Plusieurs de ces foyers sont survenus dans des élevages de volailles appliquant des mesures de biosécurité renforcées et dont les animaux étaient détenus en bâtiments fermés : cela met en évidence l'importante contagiosité de ces virus chez les oiseaux. En revanche, l'analyse du génome montre qu'ils ne sont pas dangereux pour l'Homme.

La répartition des cas dans l'avifaune sauvage en Europe montre que le virus est largement présent en Europe de l'Ouest, et ne se cantonne pas aux pays du Nord. Un faucon pèlerin a été détecté positif en Cantabrie (Nord de l'Espagne), ainsi qu'une sarcelle d'hiver et un canard colvert en Italie.

**En France, le virus vient d'être détecté pour la première fois dans la faune sauvage sur une oie bernache trouvée morte sur le littoral du Morbihan.** Il est donc particulièrement important de maintenir une vigilance accrue sur tout le territoire dans le cadre du réseau SAGIR durant toute la période de migration.

A ce jour aucun élevage professionnel n'est touché en France.

Les investigations autour de l'animalerie de Haute-Corse et dans les Yvelines se poursuivent et des zones de surveillance ont été mises en place autour de ces foyers. La présence du virus a été détectée dans quatre basses-cours dont les propriétaires s'étaient approvisionnés dans l'animalerie Corse.

Par ailleurs, les négociations afin d'obtenir la possibilité de transporter les appelants en risque élevé se poursuivent ainsi que celles sur les modalités de surveillance des appelants en fin de saison de chasse. Nous vous tiendrons informés de la suite de ces négociations.